

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-06-23-46 | Fonds d'Aide aux Jeunes - Cotisation 2026
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Breham, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- Les articles 123.5, 131.1, 133.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes assuré par la Métropole Rouen Normandie depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Le nombre de jeunes stéphanois bénéficiaires des aides de ce FAJ sur les années précédentes,
- Le souhait exprimé par les membres du Conseil d'administration de renouveler l'adhésion volontaire du CCAS au FAJ au titre de l'année 2026,
- Le règlement intérieur du FAJ qui fixe la participation de la commune à 0,23 € par habitant,

Le Conseil d'administration décide :

- De verser sa contribution volontaire à la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2026, d'un montant de 6 844,80 € (0,23 € x 29 760 habitants),
- D'imputer cette dépense sur la ligne inscrite au budget du CCAS.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 30/06/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-46-DE

Publié ou notifié : **13 JUIL. 2026**